



Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2019

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud



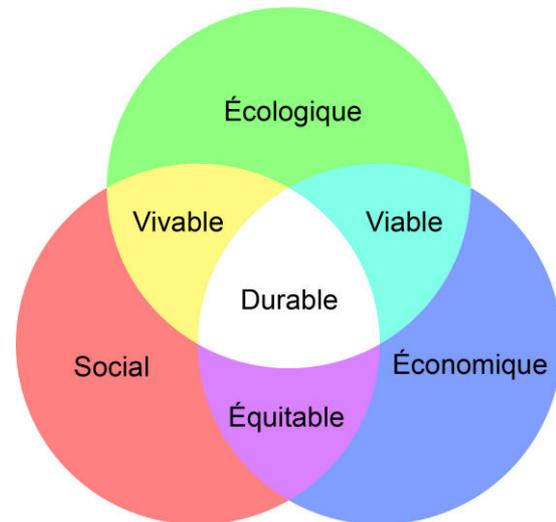
Table des matières

Introduction	3
1ère partie : Bilan des programmes et actions de la COBAS en matière de développement durable	6
I : faire le choix de la sobriété énergétique.....	6
A : ...via la politique en matière de mobilité de la COBAS	6
B : ... via la politique de soutien de la COBAS en faveur d'un habitat social de qualité et performant au plan énergétique.....	9
C : .. via la stratégie territoriale de lutte contre le changement climatique.....	10
II : Protéger et gérer durablement l'environnement	11
A – La gestion de l'eau potable	11
B- La prévention et la gestion des déchets	13
III - Faire naître l'économie de demain.....	15
A- Le développement économique de la COBAS	15
B - La formation.....	17
IV : Renforcer le lien social et être proche de ses habitants	17
A – Un ensemble de services locaux à la disposition de l'Agglomération et de ses habitants	18
B - Le travail spécifique mené par l'ALSH en 2019 sur la thématique de la sensibilisation/ éducation au développement durable.....	18
V – Tendre vers une administration éco-responsable	19
A - La Responsabilité Sociétale des Organisations	19
B – L'expérimentation du télétravail et le recours aux nouvelles technologies audiovisuelles.....	19
C – la dématérialisation des actes administratifs et des marchés	20
D - La prévention et gestion des risques	20
2nde partie: Les « grands projets » de la COBAS	22
1 – Créer le bassin d'expansion sur la craste de Canteranne	22
2 - Mise en sécurité des seuils SM03 et SM01 sur le canal des landes.....	22
3 – Etendre davantage le réseau de pistes cyclables.....	23
4 – Une nouvelle DSP transport et poursuivre la politique des Pôles d'Echanges Multimodaux	23
5 – Se doter d'un nouveau contrat local de santé	23
6 – Tendre vers un territoire « presque zéro déchet ».....	24
7 – Intervenir sur le parc privé ancien, pour le rénover, l'adapter au vieillissement et handicap et favoriser la sobriété énergétique.....	24
8 – Lancer le chèque numérique en s'appuyant sur le déploiement et la généralisation de la fibre d'ici 2024.....	25
Conclusion	26

Introduction

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Telle est la définition donnée par Mme Gro Harlem Brundtland, alors Premier Ministre norvégien, dans son rapport historique de 1987.

C'est le Sommet de la Terre à Rio de 1992, tenu sous l'égide des Nations Unies, qui a officialisé la notion de développement durable et celle de ses **trois piliers** : un **développement économiquement efficace, socialement équitable, et écologiquement soutenable**, représentés classiquement de la façon ci-contre :



Depuis 1992, plusieurs grandes dates ont jalonné l'instauration du développement durable comme un engagement et une obligation de portée internationale qui doivent guider l'action de l'ensemble des acteurs locaux de notre société humaine :

1992	1997	2003	2006	2007	2010	août 2015	septembre 2015	novembre 2015	2019
sommet de la Terre à Rio	Protocole de Kyoto	stratégie nationale sur le DD	Le DD entre dans la constitution . Possibilité introduction critères DD dans les marchés	Grenelle de l'environnement Engagement de l'Europe à lutter contre le changement climatique	Lois Grenelle I et II	Loi pour la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV)	adoption par les Etats membres de l'ONU de l'Agenda 2030*	COP 21 sur le Climat *	Loi Energie et Climat

* : Programme de développement durable à l'horizon 2030, dénommé également Agenda 2030.

** : COP21 (ou Accord de Paris) s'est conclue sur un premier accord qui prévoit de limiter l'augmentation de la température à 2° voire d'aller vers l'objectif de 1,5° par rapport à l'ère pré-industrielle

Qu'est-ce que le « rapport développement durable » ?

En application de la loi dite Grenelle II de 2010 (cf. référence ci-dessous), les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent établir chaque année un rapport portant sur la situation de la collectivité territoriale en matière de développement durable sur l'année écoulée. Ledit rapport doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget de la collectivité concernée.

Texte (s) de référence

Article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (cf. **article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales**).

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011).

Quelle est sa finalité ?

Sa finalité première est d'être un outil de dialogue local, visant à :

- éclairer les choix budgétaires et stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique ;
- favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard du développement durable, en effectuant un bilan et en mesurant la contribution des stratégies et des actions locales au regard des enjeux nationaux et supranationaux ;
- encourager un débat autour de la mise en œuvre du développement durable dans l'action de la collectivité entre élus et techniciens au sein de l'administration elle-même.

**Que doit-il contenir ?**

Ce rapport doit présenter le bilan synthétique

- des actions au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
- des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire, au regard des 5 finalités du développement durable.

En outre, il doit comporter une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Dans quel cadre réglementaire élargi s'appréhende-t-il ?

Outre les références spécifiques précitées, ce rapport s'inscrit dans plusieurs « grands domaines » et champs de compétences liés de la COBAS. Sans être exhaustif, nous citerons les lois les plus importantes (les plus récentes et par ordre chronologique), ainsi que les documents cadre, en lien avec le développement durable, qui s'appliquent à la COBAS :

- Les **lois Grenelle 1 et 2 d'août 2009 et de juillet 2010**, portant notamment engagement de l'Etat de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2050 par rapport à ses émissions de 1990 ;
- **La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition écologique pour la croissance verte** (TEPCV), qui remplace les anciens Plan Climat par les nouveaux Plans Climat Air Energie Territorial. De plus son titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire » qui vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir ;
- **La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** qui élargit les compétences des EPCI et qui donne notamment la compétence déchets ;
- **La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;**
- **La loi énergie et climat du 8 novembre 2019** qui vise à répondre à l'urgence écologique et climatique et par ailleurs à lutter contre les passoires thermiques ;
- **Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique** qui crée notamment un pacte de gouvernance pour régler les relations entre les intercommunalités et les maires ; et qui par ailleurs prévoit des mesures valorisant et encourageant l'engagement dans la vie politique locale ;

- Le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine** qui a été adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2019 et approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020. Répondant à la question « **Quelle Nouvelle Aquitaine à l'horizon 2030 ?** », ce nouvel outil est destiné à réduire les déséquilibres et à offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Il fixe 4 grandes priorités pour cette stratégie d'aménagement du territoire : Bien vivre dans les territoires, lutter contre la déprise et gagner en mobilité, produire et consommer autrement et protéger notre environnement naturel et notre santé ;
- **Néo Terra**, la feuille de route de la Région Nouvelle Aquitaine sur la transition environnementale et climatique adoptée le 9 juillet 2019, qui fixe 11 ambitions et dont l'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030 ;
- Le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**, plan d'actions élaboré par la Région Nouvelle Aquitaine définissant sa stratégie de développement économique ;
- Le **Programme de Déplacement Urbain (PDU)**, adopté par la COBAS en 2006. Obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, Le PDU a pour objectifs de rationaliser l'usage des différents modes de déplacement, à travers le développement des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie. Le PDU en vigueur est actuellement en révision. Il sera remplacé à compter de janvier 2021 par le nouveau Plan de Mobilité (cf. développements plus loin). Le PDU est consultable à l'adresse internet suivante : <https://www.agglo-cobas.fr/documentations/>;
- Le **Programme Local de l'Habitat « 2016-2020 »** (6 ans) approuvé par la COBAS par délibération du 30 juin 2017. Il fixe les orientations stratégiques de la politique locale de l'habitat de la COBAS, ainsi que les actions à mettre en œuvre. Ce 3^{ème} PLH « résolutement au service de l'habitant », place notamment la question de l'amélioration du parc ancien et de la lutte contre la précarité énergétique au cœur de ses priorités. Ledit PLH est consultable à l'adresse internet précitée ;
- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** adopté par délibération de décembre 2018 du conseil syndical du SYBARVAL (déléataire de la compétence pour élaborer et mettre en œuvre ledit PCAET), à l'échelle des 3 intercommunalités membres (COBAN, COBAS, communauté de communes Val de l'Eyre). Il est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il constitue l'outil de planification opérationnelle et stratégique, en matière de lutte contre le changement climatique, de limitation des émissions de gaz à effet de serre dans l'air et d'efficacité énergétique. Nota : le PCAET est consultable à l'adresse internet suivante : <https://www.sybarval.fr/le-plan-climat/pcaet/>

Le présent rapport développement durable de la COBAS :

Ce 9^{ème} rapport sur la situation en matière de développement durable qui vous est présenté dresse donc le bilan des programmes et actions de la COBAS sur l'année 2019 (**1^{ère} partie**). La présentation de ce bilan au Conseil communautaire du 5 novembre 2020, préalablement au débat d'orientation budgétaire, s'effectuera donc à un moment charnière du débat politique et budgétaire. En effet, ce bilan correspond à la fin du mandat écoulé (2014-2020) et à l'annonce des nouveaux et premiers grands projets de la COBAS (**2^{nde} partie**). Enfin, la question d'un nouveau cap à se fixer en matière de développement durable sera posée aux élus en **conclusion**.

1ère partie : Bilan des programmes et actions de la COBAS en matière de développement durable



Dans la continuité des précédents rapports, la présente partie dressera le bilan de la COBAS sur les grands axes (ou objectifs généraux) antérieurement définis suivants :

- Faire le choix de la sobriété énergétique (I)
- Protéger et gérer durablement l'environnement (II)
- Faire naître l'économie de demain (III)
- Renforcer le lien social et proche des habitants (IV)
- Tendre vers une administration éco-responsable (V)

I : faire le choix de la sobriété énergétique...

La sobriété énergétique est un des enjeux majeurs des politiques de la Cobas qui se décline principalement dans 3 domaines : la **mobilité (A)**, l'**habitat (B)** et la question du **climat, de l'air et de l'énergie (C)**

A : ...via la politique en matière de mobilité de la COBAS

POINTS CLES :

Baïa, c'est en 2019 :

Près de **1,8 million de voyageurs (+8.2%** par rapport à 2018) pour 2,1 millions de kms réalisés ;

Un nombre de voyages effectués pour un km parcouru en nette hausse (+28%)

Le « **Pass Jeune** » demeure le titre de transport le plus utilisé (45% de la fréquentation) ;

4.7M € de contribution financière de la COBAS

Les pistes cyclables, c'est en 2019 :

130 km de pistes au total (hors bandes cyclables, sur certaines voies routières ; 8km)

1 400 000 € d'investissement par an pour les quatre communes ;

2,3 km de pistes réalisées et 1,6 km de pistes rénovées

En 2019, c'est aussi **4 pôles d'échange multimodaux [PEM] en service** ; et 1 dernier PEM en étude (La Teste de Buch).

Le Développement durable fait partie intégrante de la politique menée par la Cobas, dans le cadre de sa compétence « mobilité », à travers principalement :

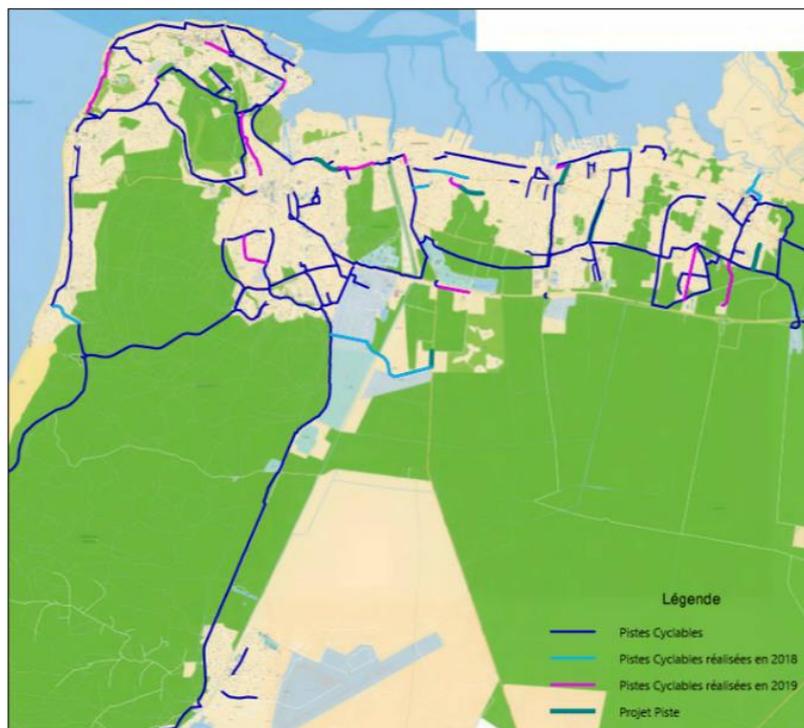
- la mise en place en **2016 d'un nouveau réseau de transport en commun**, BAIA (dont la gestion et l'exploitation a été déléguée à TRANSDEV) reposant sur
 - o un service de qualité (un réseau **labellisé « FACE qualité et sécurité » ; évolution vers une certification ISO en 2021**)
 - o et une offre de transport collectif plus fiable et performante, ce qui vient démontrer la progression constante des fréquentations depuis 2016. Cela résulte notamment de la diversification de l'offre de transport à la demande

[TAD] (TAD Seniors, TAD Jour..) et d'une optimisation de l'offre du « Bar à la nuit » pour toucher un public plus large



- **l'entretien et l'extension du réseau de pistes cyclables**, en prolongeant le réseau existant ou en jonction de certains aménagements structurants, à l'instar de l'aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux qui sont devenus des générateurs de mobilités.

Citons également les travaux de prolongation et de jonction (de part et d'autre de la future autoroute) des pistes cyclables qui sont prévues dans le cadre des travaux de doublement de la RN 250 jusqu'au rond-point de Bisserié à La Teste, et de réfection et aménagement des voiries communautaires desservant le parc d'activité de La Teste et la zone d'activité économique Actipôle de Gujan-Mestras. Rappelons que ces travaux sont financés en totalité par la COBAS.



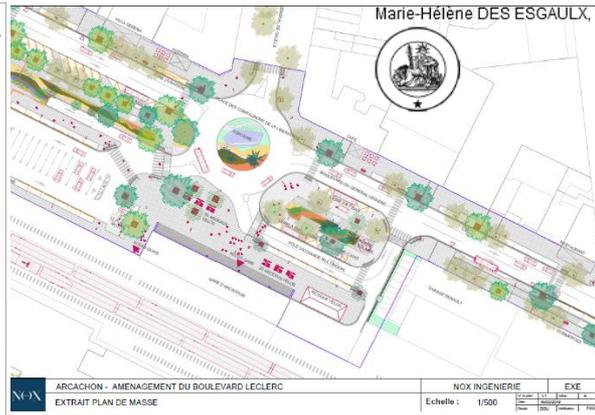
- et le **développement de la multi-modalité**, avec
 - o les nouveaux **Pôles d'Echanges Multimodaux** (PEM) inaugurés en 2019 aux abords des gares d'Arcachon, Le Teich et Gujan-Mestras (le PEM de La Teste demeurant à l'étude),
 - o et la mise en place dès 2007 du **titre unique de transport** pour accéder au bus, au train (axe Arcachon-Le Teich) et au bus de mer, suite à une convention d'acceptation tarifaire conclue entre la COBAS et la SNCF (nota : le bus de mer est hors convention).

Version finale – 21 octobre 2020

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



Vue du Pôle d'échange Multimodal de LeTeich
ZOOM CÔTÉ VILLE- RUE DAUBRIC

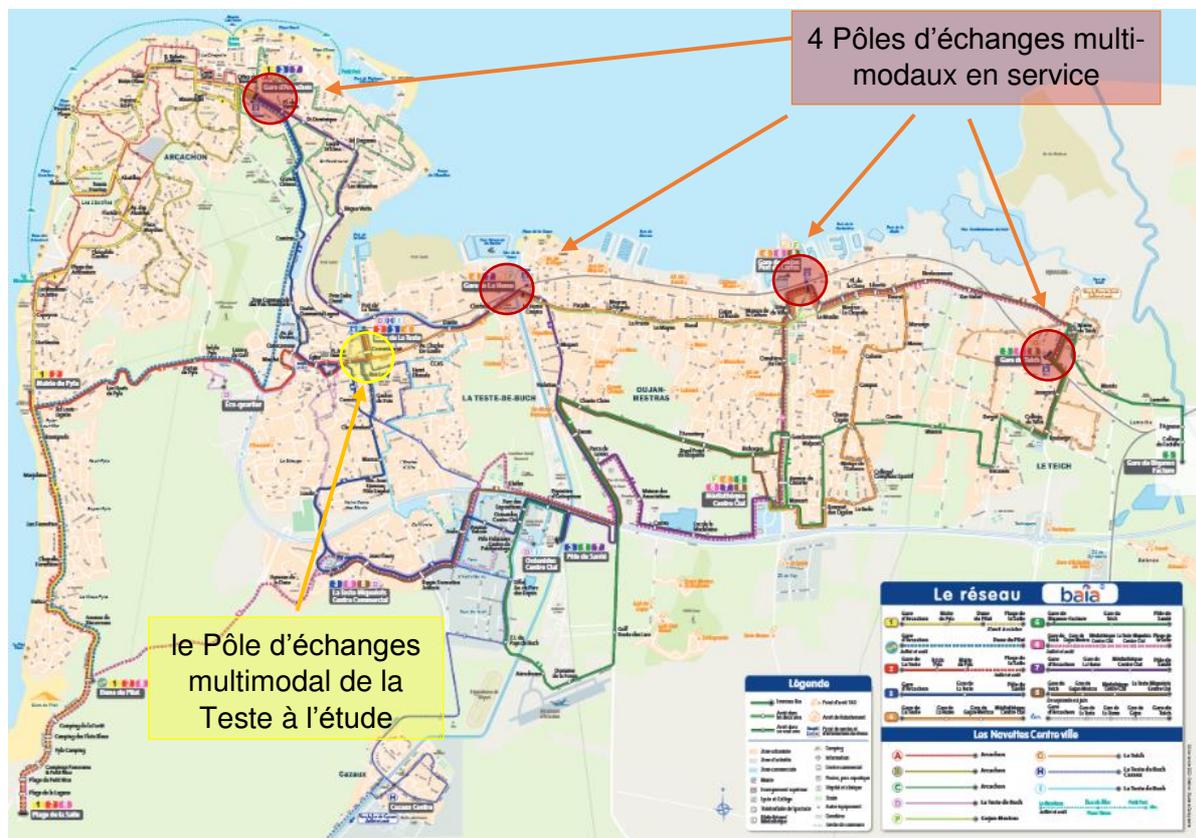


Plan masse du Pôle d'échange Multimodal d'Arcachon



Vue du Pôle d'échange Multimodal de Gujan-Mestras (côté ville)

Les « transports en commun », les « mobilités actives » et la « multi-modalité » forment la politique intégrée de la COBAS reposant sur un réseau de transport étendu (4 communes), maillé (entre les polarités urbaines, les principaux générateurs de flux et les 4 gares et les nouveaux pôles d'échanges multimodaux,) et une offre multimodale et tarifaire incitative.



B : ... via la politique de soutien de la COBAS pour un habitat social de qualité et performant au plan énergétique



POINTS CLES :

La politique de l'Habitat en 2019, c'est

1M € de subventions versées au programme de logements sociaux.

510 000 € environ de subventions accordées aux bailleurs sociaux pour réaliser d'ici **3 ans** près de **190 nouveaux logements sociaux supplémentaires** (⇔ 7 programmes soutenus).

Et près de **140 logements sociaux mis en service** (⇔ 7 résidences immobilières)

Dans le cadre de son PLH précité et de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la COBAS soutient activement la production de logements sociaux.

Ce soutien vaut tant sur le neuf que sur l'acquisition-amélioration (c'est-à-dire l'acquisition d'un logement ancien – issu du parc privé – en vue de sa réhabilitation et de son conventionnement en logement HLM). Dans les faits, l'immense majorité des demandes de subvention faites à la COBAS concernent le neuf.

Par conséquent, c'est un parc de logements sociaux, récent voire très récent, aux normes énergétiques et environnementales en vigueur (Réglementation Thermique 2012) que la COBAS a favorisé à travers sa politique de soutien financier du logement social (communément dénommé « PLUS ») et très social (communément dénommé « PLAI »).

Les communes et la COBAS se sont donc dotées d'un parc de logements sociaux bénéficiant de la classe énergétique la plus haute (classe A du diagnostic de performance énergétique), gage d'une consommation énergétique et d'émission de Gaz à Effet de Serre aux niveaux les plus bas requis par la réglementation thermique (RT 2012).

Si la COBAS ne fixe pas d'exigence supérieure à la RT 2012, il apparaît toutefois que tous les projets de logements sociaux qui ont été aidés par la COBAS en 2019 prévoyaient un objectif de consommation énergétique inférieur de 10% à la norme RT 2012.

De même, tous les projets soutenus en 2019 présentaient un objectif de qualité environnemental (certification NF Habitat ou « Habitat respectueux de l'environnement », voire certification « NF Habitat Haute Qualité Environnementale ») supérieur aux exigences de la COBAS.

Enfin, si un grand nombre de programmes répond à l'exigence de la COBAS d'introduire un dispositif contenant une énergie renouvelable (EnR), force est de constater que c'est souvent limité aux parties communes, pour des raisons techniques et économiques.

C : .. via la stratégie territoriale de lutte contre le changement climatique



POINTS CLES :

1495 propriétaires « potentiellement en précarité énergétique » sur le territoire de la COBAS (étude pré-opérationnelle – 2018/2019 – cabinet d'étude Citémétrie)

La COBAS lutte contre le changement climatique via la stratégie mise en place par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont la mise en œuvre incombe au SYBARVAL (voir supra).

Face aux enjeux climatiques en présence, ce nouveau plan climat fixe à l'horizon 2050 les **objectifs** suivants que la COBAS devra relever, aux côtés de la COBAN et de la communauté de communes Val de l'Eyre :

- réduire de 50% les consommations d'énergie (par rapport à 2012);
- multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables, pour couvrir 50% de la consommation finale ;
- diminuer de plus de 90% les émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation de produits pétroliers.

Pour y parvenir, il s'est agi de commencer par la réalisation d'un **diagnostic énergétique** (une première sur le territoire), permettant d'évaluer les niveaux de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par grands secteurs. La répartition de la production d'énergie primaire est également mesurée.

A l'échelle de la COBAS, on notera que :

- Le secteur résidentiel (le parc d'habitation résidentiel) représente 47% de la consommation d'énergie ;
- Les transports représentent 59% des émissions de gaz à effet de serre.

Parmi les actions engagées en faveur de la réduction des consommations énergétiques, il faut citer l'**étude pré-opérationnelle réalisée entre 2018 et 2019 sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (envisagée à l'origine à l'échelle du SYBARVAL).

Cette étude a mis en lumière sur le territoire de la COBAS (et des deux autres intercommunalités) un fort potentiel pour les travaux d'amélioration énergétique sur :

- Les logements construits avant 1945, souvent non isolés ou bénéficiant d'une certaine inertie du fait des techniques de construction ancienne ; ou qui ont pu être dénaturés par des travaux d'isolation mal réalisés avec des matériaux ou des techniques mal adaptés ;
- Et les logements construits entre 1945 et 1975, qui ont été construits avant la 1^{ère} réglementation thermique. Il s'agit donc d'un parc n'ayant pas bénéficié de travaux d'isolation thermique.

Sur la COBAS, c'est 1495 propriétaires « potentiellement en précarité énergétique », représentant un « potentiel important en termes de réhabilitation énergétique » qui a été estimé. (source : étude précitée). C'est en grande partie sur ce public cible de propriétaires que va se concentrer l'OPAH projetée.

II : Protéger et gérer durablement l'environnement



La protection et la gestion durable de l'environnement est à la fois un enjeu premier pour le territoire et un engagement de la COBAS qui ressort à travers ses différentes missions et compétences, dans les domaines de :

- la **production et de la distribution de l'eau** (A)
- de la **collecte, de l'élimination et de la valorisation des déchets** (B)

La COBAS est aussi impliquée dans la « **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** » (GEMAPI), dont la compétence a été déléguée au SIBA, mais dont la charge d'investissement est assurée pour moitié par la COBAS. Point sur lequel nous reviendront en partie 2.

Il sera également cité l'implication de la COBAS dans les travaux d'élaboration du **futur SCOT**, dont le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) prévoit une part importante à la préservation de l'environnement (cf. <https://www.sybarval.fr/le-scot/etapes-scot/padd/>)

Citons également le travail mené par la COBAS, en collaboration avec la DGAC, pour **limiter le bruit** et notamment les nuisances sonores générées par l'aérodrome (de loisirs) de La Teste de Buch, que gère l'agglomération (cf. la charte de Qualité environnementale établie).

Ajoutons enfin que la **gestion du risque naturel côtier** est également une préoccupation de premier ordre pour la COBAS et ses communes membres, notamment la commune de La Teste qui travaille aux côtés du GIP Littoral sur cette problématique.

A – La gestion de l'eau potable

POINTS CLES : En 2019, c'est

Près de 5 900 000 m³ d'eau potable consommée(+1.6% par rapport à 2018), pour près de **45 000 abonnés**. Soit environ **1000 abonnés supplémentaires** par rapport à 2018 ;

Près de **670 km** de réseau de distribution dont **7 km** environ **renouvelés** et **86% de rendement** ;

Plus de 3,1 millions d'euros d'investissement par la COBAS ;

Une **qualité de l'eau** conforme à **100% au plan microbiologique** et **99.5% au plan physico-chimique**.

L'objectif du service de distribution d'eau potable est de réduire l'impact sur la ressource en intervenant sur trois axes principaux interconnectés et complémentaires :

- Une détection rapide et efficace des fuites sur les réseaux ;
- Un programme de renouvellement efficient limitant les occurrences de fuites et les pertes en eau ;
- Une sensibilisation des usagers aux économies d'eau

La réduction des pertes en eau passe, en premier lieu, par une action palliative efficace et rapide permettant de détecter et donc de remédier aux fuites dans les meilleurs délais. L'objectif est ici de limiter les volumes perdus lors de l'apparition d'une fuite en réduisant sa durée par la mise en place d'un système de diagnostic étagé du réseau. Les volumes d'eau mis en distribution sont analysés par le biais d'un suivi individualisé de 18 secteurs

Version finale – 21 octobre 2020

géographiques permettant une approche plus fine des 670 km de réseau. Cette sectorisation permet une analyse des consommations par secteur pour lesquels toute déviation déclenche un protocole de recherche de fuite approfondi.



Ce suivi sectoriel est complété par la présence, directement au contact des canalisations, de 520 sondes fixes de détection de fuites et de 300 capteurs d'ouverture de poteau incendie. Ces équipements permettent en temps réel, par transmission radio, de localiser et de remonter toute notification de fuite et ainsi de déclencher une intervention par les agents de réseau. En complément, notamment afin de fiabiliser toute évolution des données de sectorisation, des campagnes de recherches dynamiques de fuites sont menées par des opérateurs de réseau qui ont diagnostiqué, pour 2019, près de 100 km de canalisation sur les secteurs présentant potentiellement des pertes en eau.

Enfin, la mise en place de plus de 44 000 compteurs « intelligents » équipés de télérelève permet d'informer les usagers de toute fuite pouvant apparaître sur la partie privative de leur branchement.

La réduction des pertes en eau passe également par une approche prospective de l'évolution des réseaux. Une démarche d'analyse patrimoniale des réseaux basée sur des critères comme l'âge, le diamètre, le matériau, la pression de service et l'historique des fuites antérieures permet de dresser une cartographie prédictive des réseaux susceptibles de fuir dans les prochaines années et ainsi d'orienter de manière efficace un programme de renouvellement qui a permis de réhabiliter plus de 7 km de canalisations en 2019 et ainsi de limiter le risque d'apparition de nouvelles fuites sur le réseau.

Enfin, la limitation des pertes en eau passe par une formation et une sensibilisation des usagers à une gestion raisonnée de leur consommation d'eau. Cette sensibilisation assurée par un éco-conseiller dédié à cette tâche, vise à mettre en évidence les postes éventuels de réduction de leur consommation, à rappeler les gestes et les bonnes pratiques, et à fournir aux usagers des outils complémentaires comme la mise à disposition de kits hydro économes à déployer sur leurs installations.

Dans le cadre de la préservation des milieux aquatiques, la COBAS en coopération avec la BA120 et l'association AAPPMA (association de pêcheurs du lac de Cazaux) a pu recréer 1000 m² de roselière ayant pour vocation de constituer une zone de biodiversité végétale et de reproduction animale au niveau du lac de Cazaux.



Mise en place des géonattes pré végétalisées de roseaux phragmites



Photographie des géonattes disposées (mauvaise météo, peu de visibilité)

B- La prévention et la gestion des déchets



Chiffres-clés 2019 en matière de gestion des déchets :

91 949 tonnes de déchets pris en charge par la COBAS, dont 73 % de déchets ménagers et assimilés et 27 % de déchets professionnels.

Taux de valorisation¹ de 68 %, contre 56 % en 2018

La COBAS dispose de la compétence globale de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'agglomération.

Le Pôle Environnement est le service de la COBAS qui assure la gestion des déchets des particuliers et des professionnels du territoire. Ses orientations stratégiques s'inscrivent pleinement dans la politique de la COBAS en faveur du développement durable, avec :

- Des actions concrètes en matière de **réduction des déchets**, portées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- La recherche et la mise en œuvre de **filières de traitement des déchets favorisant leur valorisation** plutôt que leur élimination,
- La mise en place de **solutions de gestion des déchets** avec des associations ou entreprises du territoire, du Département ou de la Région, **en faveur de l'économie circulaire**.

La réduction des déchets en 2019 :

La COBAS, au travers de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), est engagée dans une démarche en faveur de la réduction des déchets produits sur son territoire. Ce programme définit les actions de prévention menées par la COBAS auprès des ménages et des professionnels sur la période 2018-2023, avec comme objectif final une production de 606 kg de déchets par habitant et par an à l'horizon 2023.

En 2019, 739 kg de déchets par habitant ont été produits, soit une baisse de 4 kg par habitant par rapport à 2018.

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par le PLPDMA, plusieurs actions en faveur de la réduction des déchets ont été menées en 2019, dont :

- La finalisation du **Challenge famille Presque Zéro Déchet** avec la participation de 12 familles du territoire, qui ont partagé et mis en place au quotidien pendant 8 mois des gestes éco-responsables, permettant de réduire au maximum la quantité de déchets générés. Afin de partager cette expérience et sensibiliser l'ensemble des usagers du territoire, un guide des bonnes pratiques est en cours d'élaboration.
- La réalisation d'une **étude sur la gestion des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire** à destination des professionnels (30 établissements audités).

¹ gravats et déchets inertes compris

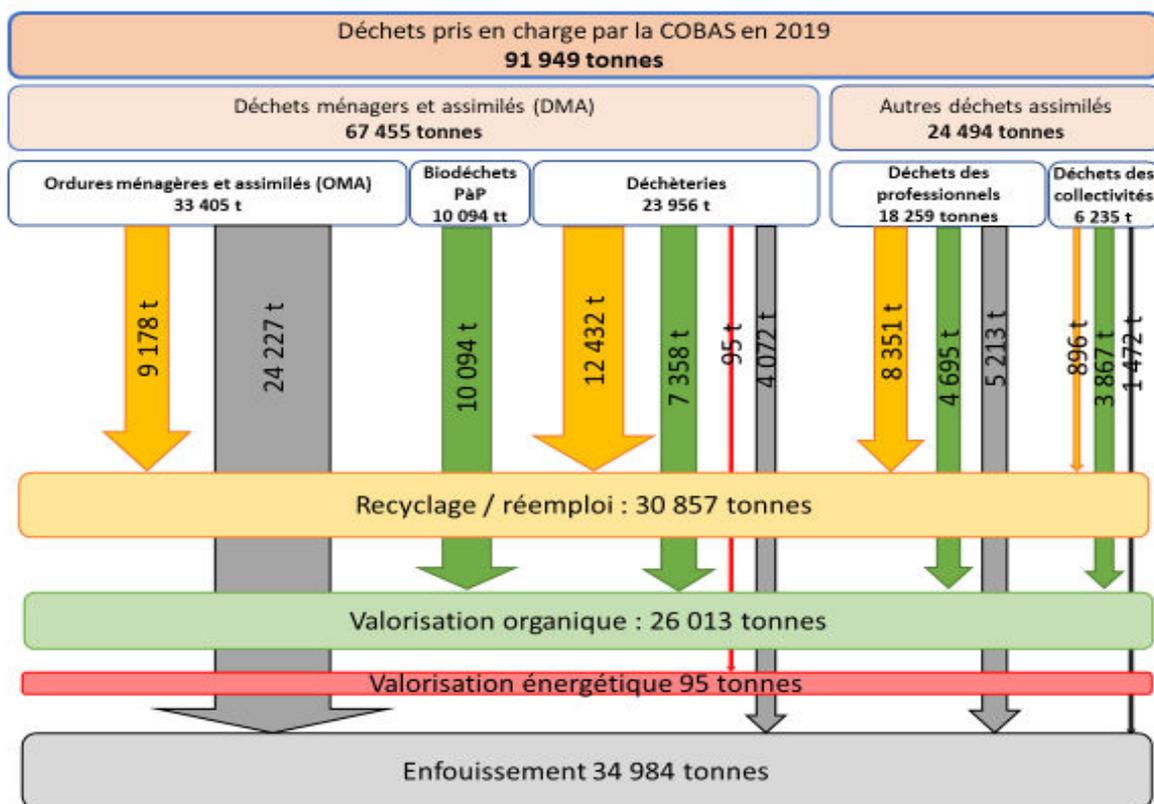
Version finale – 21 octobre 2020

Cette étude, qui a permis d'identifier la quantité de biodéchets produits par les professionnels et devant faire l'objet d'un tri à la source, va conduire à l'édition d'un guide à destination des professionnels du territoire avec des pratiques visant à réduire la quantité de déchets qu'ils produisent.

- La poursuite du **développement du compostage sur le territoire de la COBAS**. Après une approche orientée vers les habitations individuelles (plus de 30 % des foyers individuels sont équipés d'un composteur), les efforts se portent désormais sur le développement du compostage collectif (campings, résidences), avec la mise en place de 4 aires de compostage collectif dans des établissements recevant du public. Parallèlement, le Pôle Environnement a proposé deux nouvelles formations de guides composteurs (soit au total 27 personnes supplémentaires qui peuvent accompagner et conseiller les ménages du territoire pratiquant le compostage).

La valorisation des déchets en 2019 :

Sur les 91 949 tonnes de déchets pris en charge par la COBAS en 2019, 68 % des déchets ont été orientés vers des filières de valorisation, soit une augmentation de 6 points par rapport à 2018.



Afin de favoriser la valorisation des déchets, le Pôle Environnement a mis en place en 2019 une **filière de valorisation des déchets inertes** avec l'entreprise SOVALOR, implantée sur la commune du Teich. Cela permet de valoriser environ 10 000 tonnes de déchets inertes, orientés jusqu'alors en installation de stockage.

De **nouvelles filières de tri en déchèteries** ont également été proposées aux usagers du territoire pour offrir davantage de solutions de valorisation. En particulier, une convention a été signée avec le GIHP Aquitaine implanté à Mérignac, permettant le réemploi des aides

techniques (équipements adaptés ou spécialement conçus pour compenser une situation de perte d'autonomie), s'inscrivant dans une approche d'économie circulaire.

Enfin, le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CROCA) et la COBAS mènent conjointement une étude sur la caractérisation et la valorisation des déchets coquilliers. Cette étude vise à terme la mise en place d'une **filière de valorisation locale des coquilles d'huitres**, notamment dans le domaine du BTP.

III - Faire naître l'économie de demain

« Faire naître l'économie de demain », tel est l'objectif que s'est fixée précédemment la COBAS et qu'elle entend poursuivre, en s'appuyant sur

- les outils mis en place pour développer cette économie de demain (A)
- Bassin Formation, l'outil destiné à répondre aux besoins de formation des jeunes et des entreprises (B).

A- Le développement économique de la COBAS

DONNEES CLES :

Le développement économique sur la COBAS c'est la mutualisation avec les 3 intercommunalités du Bassin d'Arcachon de l'agence de développement économique BA2E

BA2E a accompagné **206 entreprises** / porteurs de projets dont **53% sur la COBAS, plus de 50 % sont en création et 20% en appui développement**. C'est également **48 emplois** directs créés en 2019 sur l'ensemble des trois territoires;

Pour la Pépinière de la COBAS c'est une **trentaine d'entreprises** qui ont pu être accompagnées depuis sa création en 2009. A ce jour **5 entreprises sont** hébergées, la Pépinière-est tournée vers **l'innovation**;

Le soutien à l'emploi, via la **plateforme dédiée**, les **rencontres de l'emploi** et le **job dating** ont accueillis **1 307 visiteurs** (+ **6%** par rapport à 2018) ;

L'Office du Tourisme du Teich géré en régie par la COBAS, tourné vers **l'écotourisme** ; et **3 autres Offices du Tourisme classés dont une partie du personnel est mutualisé**

Le **déploiement de la fibre**, nouvelle technologie au service de **100% des entreprises et des habitants** à l'horizon 2024, avec une participation de la COBAS de **plus de 3,5 millions d'euros**

Le Bassin d'Arcachon Sud est un **territoire économique dynamique**, composé par ses **entreprises**, ses **filières** (traditionnelles et nouvelles) ses **zones d'activité économique**, et ses **partenaires**. C'est aussi un territoire avec un marché de **l'emploi** fortement dépendant de la bonne santé du tissu économique et de ses principales filières pourvoyeuses d'emplois.

La COBAS intervient à plusieurs niveaux pour soutenir le développement économique de son territoire, au moyen de :

Version finale – 21 octobre 2020

- Ses **acteurs** et **outils structurants** créés pour développer, soutenir et accompagner les entreprises, à savoir :
 - L'**agence de développement économique BA2E**, « acteur terrain » et animateur d'un territoire élargi aux trois intercommunalités le Pays BARVAL (= périmètre du SCOT) dont les missions centrales sont :
 - accompagner les entreprises à toute étape : création, reprise, développement et implantation ;
 - Travailler sur les filières : comprendre les filières ; aider à sa structuration ; comprendre la chaîne de valeur et notamment les débouchés possibles, etc. ;
 - assurer la promotion économique du territoire et des entreprises.
 - La **Direction du développement territorial** de la COBAS, en charge du développement économique avec un appui de BA2E;
 - la **Pépinière d'entreprises** et son **Fab Lab** pour faire émerger de nouvelles entreprises innovantes ;
 - le **futur Hôtel d'entreprises**, en cours de construction, qui viendra accompagner les entreprises dans leur phase de croissance et qui viendra compléter ainsi les outils économiques de la COBAS ;
 - les **partenaires associés** : CCI, CMA, BGE, etc. ;
 - et l'outil voué à la Formation, à savoir **Bassin Formation**, dont il est question ci-dessous.
- Et sa plateforme dédiée l'emploi, salons et job dating organisés chaque année ;

RECHERCHER DES OFFRES | BASSIN FORMATION | RECRUTEUR | CANDIDAT

Quel emploi recherchez-vous ? Arcachon 20 km RECHERCHER

DÉCOUVREZ TOUTES LES OFFRES D'EMPLOI, DE STAGES ET DE FORMATIONS DE LA COBAS
ARCACHON - LA TESTE-DE-BUCH - GUJAN-MESTRAS - LE TEICH

NOMBRE D'ANNONCES TROUVÉES AUJOURD'HUI

2 2 1 0
En partenariat avec **jobijoba**

ESPACE EMPLOI SUR LA COBAS

COBAS
Commissariat d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

Afin de permettre aux personnes de tous âges souhaitant trouver un emploi, se reconverter, se former et pouvoir accéder le plus rapidement possible à un travail, l'Agglo a souhaité réunir toutes les offres d'emploi du territoire au sein d'un même site internet gratuit et accessible à tous. Prenez le temps de consulter les différentes offres et d'affiner votre recherche. Mettez toutes les chances de votre côté et n'hésitez pas à naviguer sur cette plateforme ludique et pratique.

RECRUTEUR, CRÉEZ UN COMPTE !

B - La formation



CHIFFRES CLES :

Bassin Formation en 2019, c'est :

1150 personnes formées dont 380 apprentis, pour un **taux de réussite globale (CAP, BAC Pro et BTS) de 89 %**, au-delà des résultats académiques ;

Près de **550 parcours** mis en place par l'Atelier de Pédagogie Personnalisée, soit environ **30 000 heures de formation** dispensées ;

Et environ 230 stagiaires accueillis en formation continue.

Bassin Formation est le centre de formation créé par la COBAS afin de former aux métiers du territoire et répondre aux besoins des filières locales.

La mission de Bassin Formation est de préparer tous nos stagiaires (quel que soit leur statut ; apprenti, salarié ou demandeur d'emploi), à l'emploi. Les compétences acquises doivent répondre aux besoins des entreprises du territoire.

Pour répondre à cette mission, Bassin Formation est structuré en trois pôles :

- Le Centre de Formation des Apprentis ;
- L'Atelier de Pédagogie Personnalisée ;
- La Formation Continue.

Fort de sa connaissance du territoire et des filières locales, Bassin Formation apporte des **services de proximité** en faveur:

- **des jeunes**: aide à l'emploi, accompagnement social, cellule d'écoute, aide à la mobilité nationale et internationale, point d'information aux aides, accompagnement et suivi pédagogique du jeune pendant tout son parcours de formation, etc ;
- **des entreprises** sous différentes formes : accompagnement administratif, mise en place de job dating et information collective pour recrutement en volume, d'ateliers de veille juridique et commerciale, d'ingénierie de formation ou encore d'appui à la démarche RSE ;
- **et du territoire**, à travers la formation des talents nécessaires aux entreprises locales, le soutien de la politique régionale de formation, la participation aux animations du territoire, l'observatoire des métiers ou comme outil de statistique.

Bassin Formation est aussi un centre de formation handi accueillant. Il adapte les rythmes et temps de formation en fonction de la nature du handicap.

Bassin Formation est l'outil du territoire au service de l'emploi, et de la formation et par conséquent du développement économique territorial.

IV : Renforcer le lien social et être proche de ses habitants

POINTS CLES: La proximité et la cohésion sociale c'est en 2019

Près de **600 000€ de subventions** allouées par la COBAS aux associations de solidarité dont **52%** pour Habitat Jeunes Bassin d'Arcachon.

2000 personnes environ accueillies, informées, conseillées ou orientées dans le cadre du Point d'Accès au Droit mis en place par la COBAS



570 enfants de 3 à 12 ans accueillies par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),

Des activités variées dont certaines sur le thème des bonnes pratiques en matière de **consommation alimentaire et d'énergie**.

« Renforcer le lien social » et « être proche de ses habitants », tels sont les enjeux que la COBAS s'est fixée à travers sa mission de « service proximité ».

Cette mission et l'expression consacrée « services de proximité » renvoie à une compréhension intuitive de ses termes, à savoir : « l'ensemble des services locaux à la disposition d'une communauté » (A).

Il sera secondement évoqué le travail spécifique conduit par le service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la COBAS en matière de développement durable (B).

A – Un ensemble de services locaux à la disposition de l'Agglomération et de ses habitants

L'action de la COBAS en matière de politique de proximité recouvre plusieurs champs relatifs à la solidarité et la cohésion sociale, qui viennent former le troisième pilier social de l'action de la COBAS en matière de développement durable. Les objectifs poursuivis sont :

- Offrir des services d'accueil de loisirs à destination des plus jeunes et au plus près des lieux de vie, via l'ALSH ;
- Améliorer l'offre locale de soins aux habitants avec le contrat local de santé ;
- Soutenir et accompagner le mouvement associatif (sportif, culturel, insertion sociale) ;
- Proposer des équipements sportifs modernes et diversifiés (stade nautique, fosse de plongée, cours de padel...) ;
- Informer et conseiller les habitants sur les questions juridiques en lien avec le logement, la famille, etc., via le Point d'Accès au Droit ;
- Mettre à disposition des aires d'accueil des gens du voyage, en fonction des besoins définis dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;
- Mais aussi assurer la gestion de la fourrière automobile et canine.

B - Le travail spécifique mené par l'ALSH en 2019 sur la thématique de la sensibilisation / éducation au développement durable

Sur 2019, un projet de service concernant l'éducation/sensibilisation au développement durable a vu le jour au sein de l'ALSH.

Ce nouveau service vise à sensibiliser les agents ainsi que les enfants sur les bonnes pratiques du quotidien en matière de consommation alimentaire et énergétique.

Des activités ont été mises en place comme la réutilisation de gobelets jetables pour de la décoration ou encore un jardin de fruits et légumes plantés, récoltés et consommés par les enfants.

Un récupérateur d'eau de pluie et un composteur de grande capacité (300 litres) ont également été installés pour être à disposition du jardin.

En partenariat avec le CREAQ, des activités sont en réflexion pour les enfants en fonction de leur âge sur le thème de l'énergie, de l'eau et les déchets.



V – Tendre vers une administration éco-responsable

POINTS CLES :

Un **document unique** sur la prévision des risques est en cours de révision, avec l'intégration dans le futur document unique d'évaluation des risques professionnels, (DUERP) des risques psychosociaux (RPS);

Une **plateforme de dématérialisation des marchés publics**, totalisant **88** marchés en ligne sur l'année 2019 ;

Le développement à titre expérimental du **télétravail**.

A - La Responsabilité Sociétale des Organisations

Dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE (2014-2020), la COBAS a fait établir un **diagnostic « Responsabilité Sociétale des Organisations »** (RSO) par la société AFNOR certification.

Bien que ce diagnostic ait été commandé pour les besoins du projet d'aménagement de la gare d'Arcachon et de son pôle multimodal (obligation fixée la Région), ce diagnostic **a porté sur l'ensemble des services et missions de la COBAS**. C'est la raison pour laquelle il a été jugé intéressant de le citer.

Ce diagnostic (non contraignant) est conçu pour les collectivités qui souhaitent initier ou valider l'intérêt de s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale (RS).

La finalité de ce diagnostic était de permettre à la COBAS de:

- bénéficier d'une vision « macro » des pratiques existantes en matière de RS ;
- identifier les initiatives prises au sein de la collectivité et de l'organisme public ;
- apporter des informations et des recommandations pour éclairer les choix et décisions.

Il en est résulté :

- sur le niveau de départ de la COBAS et les pratiques observées au sein de l'Agglo. contribuant à la RSO :
 - o une stratégie de RSO mise en œuvre par la COBAS ;
 - o des projets et des actions menés en lien avec les enjeux du territoire;
 - o une déclinaison de la politique DD portée par les élus et les directeurs de service
 - o (une recommandation) de s'engager éventuellement dans une démarche de type ISO 26000.

B – L'expérimentation du télétravail et le recours aux nouvelles technologies audiovisuelles

La COBAS expérimente le télétravail depuis 2019.

Cette expérimentation est encadrée par la délibération 19-207 du 23 septembre 2019. Elle est par ailleurs visée par la charte informatique en vigueur (chapitre 2.10).

Version finale – 21 octobre 2020

En outre, la COBAS s'est équipée en 2019 en matériel de visioconférence  notamment le site du Pôle Environnement, afin de favoriser le recours à ce nouveau mode de communication aisé et qui permet d'économiser du temps, de limiter les dépenses de déplacements et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, pour certaines réunions qui ne nécessitent pas une présence physique.

C – la dématérialisation des actes administratifs et des marchés

La COBAS continue de renforcer ses exigences en matière de développement durable notamment par le déploiement depuis 2010 de la digitalisation administrative

En 2019, les réflexions et consultations ont été menées pour mettre en place une **solution digitale de Gestion des délibérations** via un parapheur électronique interne. Le but est de ne plus avoir recours au flux papier pour la gestion des conseils communautaires, pour les arrêtés et pour les décisions. L'achat et le paramétrage sont prévus en 2020 et la mise en production début 2021. Par ailleurs, l'ensemble des élus communautaires a la possibilité d'accéder à une plateforme électronique proposée par Gironde numérique pour consulter les projets de délibération et les annexes. Pour toutes les réunions, les supports sont projetés sur les écrans.

Cela réduit considérablement l'usage du papier et les délais de traitement.

Par ailleurs, depuis 2019, l'ensemble des marchés publics est mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation dédiée agysoft (88 marchés) et le progiciel MARCO (logiciel de gestion des marchés publics) est intégralement déployé.

Le service commande publique utilise au quotidien tous les processus dématérialisés impulsés par l'e-administration afin d'optimiser les procédures internes. Ajoutons que les marchés conclus répondent également aux obligations en matière de développement durable (travaux, fournitures, services).

La COBAS maintient ses efforts en matière de maîtrise des déplacements professionnels et incite les agents à emprunter les transports en commun : le train pour les formations à l'extérieur.

En parallèle, la COBAS a décidé de lancer une campagne de renouvellement des véhicules du pool communautaire avec une attention particulière sur les véhicules à faible incidence carbone permettant ainsi aux agents de rouler « plus propre ».

Enfin il est souligné que le retrait des imprimantes des bureaux se poursuit à l'échelle des services. En substitution, il a été installé un nombre restreint de copieurs imprimeurs MFP partagés.

D - La prévention et gestion des risques

En termes de prévention des risques, la COBAS a établi un **Document Unique (DU)**, qui permet d'évaluer les risques professionnels qui existent au sein des différentes unités de travail et sites de la COBAS en matière de santé et de sécurité des salariés.

Version finale – 21 octobre 2020

Actuellement en cours de révision, le DU en vigueur sera remplacé par le **DUERP** **unique d'évaluation des risques professionnels** (DUERP) dont la rédaction a été confiée à un AMO spécialisé en 2020. Le futur DUERP contiendra une évaluation des risques psychosociaux (RPS).



Maria-Hélène DES ESSAULT, Présidente de la COBAS

La COBAS a assuré par ailleurs la formation en 2019 de 12 agents pour devenir sauveteur secouriste du travail (SST). 24 autres agents ont bénéficié d'une actualisation de leur formation pour renouveler leur habilitation. Fin décembre 2019, la COBAS comptait 119 SST.

La COBAS a également formé, sans être exhaustif :

- 8 agents sur un module spécifique « CHSCT »,
- 1 agent sur la prévention des risques psychosociaux,
- 1 agent sur un module «animateur de la séquence des gestes qui sauvent » ; etc

Enfin, il est indiqué que la COBAS comptabilisait à fin 2019 15 agents avec une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH).

2^{nde} partie: Les « grands projets » de la COBAS



A l'aube de cette nouvelle mandature 2020-2026, l'action à venir de la COBAS s'inscrit dans le cadre du programme politique renouvelé de l'agglomération.

Ce programme, encore en cours de consolidation, reposera sur 8 grands projets en lien avec le développement durable exposés brièvement ci-dessous.

1 – Créer le bassin d'expansion sur la craste de Canteranne

À la suite de multiples inondations, il a été décidé de réaliser un bassin de régulation des eaux de pluie au Sud de l'A660 sur la commune de Gujan-Mestras. D'une capacité de 180 000 m³, ce bassin situé sur la craste de Canteranne pourra accueillir les excédents d'eaux lors des épisodes pluvieux importants. De plus Le projet aura pour but après aménagement de recréer un site à biodiversité positive. En effet ce dernier prévoit la recréation de landes, haies, bosquets, zones humides/ zones en eau et la mise en œuvre d'une gestion favorable à la conservation et la remise en état de milieux favorables aux reptiles et au cortège des oiseaux des landes ainsi qu'au Fadet des Laïches.



2 - Mise en sécurité des seuils SM03 et SM01 sur le canal des landes

L'enjeu de ces travaux sur ces seuils est la sécurisation des ouvrages, pour la protection des biens et des personnes et la restauration de la continuité piscicole.

Ces aménagements s'insèrent dans un programme plus global de **sécurisation des ouvrages traversant du canal** (suppression définitive des risques sur les biens et les personnes) et de **rétablissement de la continuité écologique** entre le bassin d'Arcachon et le lac de Cazaux -Sanguinet. Après le dérasement et la re-construction du seuil SM03 avec aménagement pour la continuité écologique commencé en 2019 c'est le dérasement du seuil SM01 qui sera entrepris suivi du dérasement et la re-construction du déversoir OD02 avec aménagement pour la continuité écologique. Sur un plus long terme, tous les ouvrages du canal des landes seront sécurisés.

3 – Etendre davantage le réseau de pistes cyclables



Dans le cadre de son futur grand plan des pistes cyclables, la COBAS va poursuivre le maillage du réseau de pistes. Ce réseau sera hiérarchisé en fonction des axes structurants et des axes secondaires à réaliser. Pour ce faire, la COBAS continuera les dotations par ville.

La COBAS prévoit d'engager des travaux plus importants sur des pistes d'envergure et structurantes et de maintenir son engagement sur l'entretien et le jalonnement.

L'objectif sera d'avoir un réseau plus structurant à l'échelle du territoire de la COBAS.

4 – Une nouvelle DSP transport et poursuivre la politique des Pôles d'Echanges Multimodaux

A l'approche du terme (31/12/2021) du contrat de délégation de service public (DSP) de transport en commun conclu avec TRANSDEV, la COBAS va faire appel à un cabinet extérieur afin de venir compléter la technicité en interne.

Le prestataire choisi devra définir de façon précise la restructuration du réseau de transport public Baïa en s'appuyant sur l'étude du plan de mobilité en cours.

Par ailleurs, dans le cadre du futur plan de mobilité qui fixera le nouveau cap de l'Agglo en matière de transport et mobilités, la COBAS poursuivra son action en faveur de la multimodalité. En complément des 4 Pôles d'Echanges Multimodaux (Arcachon, La Hume, Gujan-Mestras et Le Teich) mis en service sur le territoire, la COBAS réalisera le dernier Pôle d'échange qui se situera sur la commune de La Teste.

5 – Se doter d'un nouveau contrat local de santé

La COBAS a signé avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et une dizaine de partenaires, un contrat local de santé (CLS) en juin 2015 pour 3 ans. Ce contrat a été prorogé jusqu'en décembre 2020.

Ce CLS a permis d'aborder la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ~~d'un territoire~~, en passant notamment par l'amélioration de l'accès aux soins, la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, les problématiques de la jeunesse et de la parentalité, les maladies chroniques et la santé mentale, la santé environnementale.

Dans la continuité du travail engagé, l'ARS a souhaité inscrire le territoire du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre dans la dynamique d'un Contrat Local de Santé à l'échelle des 17 communes concernées.

De plus, les élus des 3 intercommunalités ont exprimé leur volonté d'avoir une vision globale des questions liées à la santé au niveau du Pays.

Depuis 2020, l'ARS travaille en étroite collaboration avec l'Observatoire Régional de Santé (ORS) afin de réaliser un diagnostic auprès des acteurs locaux du territoire concerné. Ce diagnostic sera restitué courant novembre 2020. Ce dernier permettra d'approfondir les données du territoire, d'en dégager des axes prioritaires en termes de publics et / ou de thématiques, et de faire des propositions d'actions à développer sur les territoires.

6 – Tendre vers un territoire « presque zéro déchet »

Prévenir et **réduire** la production de nos déchets, **réutiliser** et **réparer** ce qui peut avoir une seconde vie, **recycler** et **composter** plutôt qu'éliminer sont les trois principes permettant de s'engager dans une démarche « zéro déchet ». Pour y parvenir, il est nécessaire d'accompagner les changements de comportements, la valorisation des biodéchets.

Limiter la production des déchets des entreprises, l'amélioration du tri des déchets ménagers le développement de l'économie du réemploi sont des enjeux majeurs pour la COBAS.

A travers le programme local de prévention des déchets, des actions en faveur de la réduction des déchets seront proposées aux habitants et aux entreprises et **la généralisation des consignes de tri à tous** les emballages et papiers sera opérationnelle dès début 2021 sur l'ensemble de notre territoire.

La construction de déchèteries innovantes « nouvelles générations » vont va favoriser la mise en place de nouvelles filières de valorisation et permettre de promouvoir une économie circulaire. La filière Bois en est un bon exemple, avec une partie recyclée en panneaux de particules dans les Landes et une autre valorisée en biomasse en Gironde.

7 – Intervenir sur le parc privé ancien, pour le rénover, l'adapter au vieillissement et handicap et favoriser la sobriété énergétique

La COBAS projette de mettre en service dès début 2021 un lieu dédié à l'habitat, dénommé « **Espace Habitat** ». Cet « Espace Habitat » sera la « **tête de pont** » du futur service public d'information, de conseil et d'accompagnement des habitants de la COBAS dans les domaines de l'habitat et de la rénovation énergétique de l'habitat. Il aura vocation à devenir un guichet unique. Il sera assuré par la COBAS, en un lieu fixé transitoirement au siège de l'institution. Il sera renforcé par le recrutement prochain d'un technicien, de profil thermicien, qui sera chargé des missions d'information, conseil et accompagnement précitées.

Ajoutons que le futur Espace Habitat se distinguera du Point d'Accès au Droit (PAD), dont il viendra compléter et élargir l'offre de services de proximité.

Par ailleurs, La COBAS projette de mettre en place une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) sur son territoire à compter de 2021. Cette 1^{ère} OPAH visera à inciter les propriétaires occupants et bailleurs - modestes et très modestes - à engager des travaux d'amélioration de l'habitat. Cette OPAH portera sur 4 axes : la lutte contre la précarité énergétique, le maintien à domicile des personnes âgées et ou handicapées par l'adaptation de leurs logements, la lutte contre l'habitat insalubre (diffus sur le territoire) et la remise sur le marché de logements à loyers conventionnés (notamment sociaux et très sociaux).

Une première délibération du conseil communautaire n°2020-07-031 a été prise le 22 juillet 2020. Elle prend acte de l'opportunité de mettre en place une OPAH, autorise le lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un AMO en charge du suivi animation de cette future OPAH, prononce le principe d'une aide dédiée et conditionnée de la COBAS, etc. Une seconde délibération est projetée au 1^{er} semestre 2021, en vue d'un lancement d'un lancement de l'OPAH en suivant.

Les temps à venir seront aussi l'occasion de réfléchir aux critères d'éligibilité fixés par l'actuel règlement d'intervention en faveur du logement social et de s'interroger sur l'opportunité de faire évoluer (en desserrant ou resserrant) certaines règles (sur la durée de validité des aides dans le temps, etc) ou critères (sur la qualité environnementale, sur la

Version finale – 21 octobre 2020

présence d'un dispositif contenant au moins une énergie renouvelable, ..), en fonction des constatés tirés et des attentes des élus.



8 – Lancer le chèque numérique en s'appuyant sur le déploiement et la généralisation de la fibre d'ici 2024

Le Chèque numérique sera un dispositif intercommunal COBAS qui concernera les très petites entreprises (TPE) ou association, entreprises sociales et solidaires de moins de 10 salariés de tout secteur d'activité (sauf la filière numérique).

Ce dispositif d'aide appelé « Chèque Numérique » est destiné à accompagner les petites entreprises ou associations dans leur transition numérique et de répondre ainsi à leurs besoins actuels d'adaptation dans la période COVID 19.

Tout dossier de demande de subvention fera l'objet d'une première analyse par le service économique de la COBAS et sera transmis dans un second temps à BA2E pour la réalisation d'un diagnostic numérique amont et l'accompagnement à réaliser.



Quelles sont les finalités de l'Agenda 2030 ?

L'agenda 2030 vise à :

- se doter d'une **vision universelle** (de ces objectifs), d'un **langage et référentiel commun** pour tous les partenaires à l'échelle territoriale visés : collectivités, entreprises, associations et citoyens.
- Et de permettre aux territoires et notamment aux collectivités, de rendre compte de leur mise en œuvre et contributions à l'Agenda 2030, en mettant en lumière les solutions locales, pratiques et outils qui répondent le mieux à la transition écologique et solidaire.

En quoi cela consisterait-il concrètement ?

Si une telle décision était prise par les élus communautaires, ce nouveau cadre d'actions permettrait de :

- **sensibiliser** l'ensemble des acteurs présents sur le territoire de la COBAS (acteurs publics, entreprises, associations, citoyens) et à faire en sorte **qu'ils s'approprient** cette nouvelle démarche et approche du développement durable ;

Il faut pouvoir sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux, objectifs, etc. à travers des actions d' « information – sensibilisation » dédiées et ciblées ;

- **dresser un état des lieux** des actions et programmes engagés (par la COBAS) au regard des objectifs fixés par l'Agenda 2030

Cela pourrait consister à revisiter (les principaux) projets de développement durable au regard des objectifs précités, en s'appuyant sur les partenaires liés.

Version finale – 21 octobre 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Affichage : 09/11/2020

- et de **se lancer**, au moyen d' « éléments de méthode » et d'une **vraie prospective**, c'est-à-dire d'une anticipation au service de l'action, qui permettrait de **identifier les enjeux** locaux et de se projeter dans un avenir souhaité



Marie-Hélène DESERRAULT, Présidente de la COBAS

Quelle ambition viser ?

Si l'ambition est bien de s'inscrire dans cette démarche Agenda 2030, il pourrait être envisagé d'**intégrer ce cadre de réflexion et méthodologie** (à travers ces 17 objectifs de développement durable) dans le **futur Pacte de gouvernance** afin de cadrer les axes et orientations de la politique de développement durable de la COBAS.
